

instance en divorce contre son mari, William Osborne Chute, ci-devant de Toronto et maintenant de la cité d'Omaha, Etat de Nébraska, Etats-Unis d'Amérique, et que les règles du Sénat qui s'opposent à ce mode de procédure, soient suspendues en sa faveur;

Vu les déclarations statutaires présentées par la pétitionnaire et d'autres personnes sur son état de pénurie et l'impossibilité où elle se trouve d'obtenir de l'argent, votre comité recommande que la règle 108 soit suspendue en ce qu'elle exige qu'un pétitionnaire en obtention d'un bill de divorce aura à verser une somme de \$200 entre les mains du greffier du Sénat.

Le tout respectueusement soumis,

J. N. KIRCHHOFFER,

*Président par interim.*

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Ferguson (Niagara), a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence:

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 28,

MERCREDI, 29 mai 1895.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport:

Relativement à la pétition de Loop Sewell Odell, de la cité de Québec, en obtention d'un bill de divorce contre sa femme, Marie Louise Laurentine Gregory, et à la contre pétition de la défenderesse formulant la demande que, vu les procédures actuellement pendantes entre les pétitionnaires devant la Cour Suprême du Canada sur un appel de la Cour du Banc de la Reine de la province de Québec, le Sénat ne donne pas suite au bill proposé. Votre comité a entendu les parties par leurs conseils, et il recommande que la demande formulée dans la contre-pétition ne soit pas accordée et que le Sénat donne suite au bill proposé.

Le tout respectueusement soumis,

J. N. KIRCHHOFFER,

*Président par interim.*

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Ferguson (Niagara) a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. McInnes (Victoria), secondé par l'honorable M. Dever, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

1. Copie des instructions données à l'honorable juge Drake, en 1894, relativement à l'enquête sur l'administration du pénitencier de New-Westminster.